

présenté au Comité avant juin 1990. Le premier rapport en vertu de la Convention contre la torture devrait être examiné par le Comité contre la torture en novembre 1989.

Projets d'Instruments

Depuis 1979, un groupe de travail à composition non limitée de la Commission des droits de l'homme (CDH) se réunit chaque année pendant une semaine avant la session ordinaire annuelle de la CDH pour préparer une Convention sur les droits de l'enfant. Constituée de 54 articles, cette Convention a été adoptée par le groupe de travail lors de sa dernière session en 1988. La convention a été, par la suite, approuvée par la CDH en mars 1989 et par le Conseil économique et social en mai 1989. On espère que la Convention sera adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1989, à l'occasion du 30^e anniversaire de la Déclaration des droits de l'enfant.

Un groupe de travail à composition non limitée de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) poursuit depuis 1981 l'examen d'un projet de convention internationale sur la protection des droits des travailleurs migrants et de leur famille. Le groupe de travail achève la deuxième lecture du projet et il est prévu que la convention devrait être présentée à l'Assemblée générale pour adoption au cours de l'automne 1990.

D'autres instruments sont actuellement en voie de rédaction par divers organismes de l'ONU, entre autres un projet sur les droits des personnes appartenant à des minorités, un projet sur le droit des individus de promouvoir et de protéger leurs droits et un projet d'ensemble de principes sur les droits des déficients mentaux.